

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

ARTICLE 1 – DESIGNATION & OBJET

1.1 Présentation : Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après « CGV ») régissent toutes les prestations de service fournies par la société EXPRESSION (ci-après « Le Prestataire »), EURL au capital de 12.000 euros, immatriculée au RCS d'ANTIBES sous le n°452 412 547, dont le siège social est sis 2 Place Garibaldi, 06300 NICE, à tout client (ci-après le « Client »).

Les présentes CGV sont communiquées au Client au jour d'envoi du devis. Le « Contrat » désigne l'ensemble contractuel conclu entre les Parties, matérialisant leur accord mutuel concernant les Prestations définies selon un tarif et un calendrier préalablement établi. Le Contrat inclut notamment le devis et les présentes CGV. Elles s'appliquent, sans restriction ni réserve, pour tous les Services fournis par le Prestataire auprès des Clients, quelles que soit les clauses pouvant figurer sur les documents du Client, et notamment les conditions générales d'achat.

1.2 Nullité d'une clause : La nullité d'une clause contractuelle n'entraîne pas la nullité de l'ensemble des CGV sauf si la clause concernée est essentielle et a été déterminante du consentement de l'une des parties à conclure le contrat de prestation de service.

Le fait que le Prestataire ou le Client ne fasse pas valoir à un moment donné de l'une des dispositions des présentes CGV ne saurait être interprété comme une renonciation à se prévaloir ultérieurement de l'une des dispositions des présentes CGV.

ARTICLE 2 - INFORMATION SUR LES PRESTATIONS

Le Prestataire met à la disposition du Client l'ensemble des services suivants sans que cette liste soit exhaustive : Community Management ; Publicité en ligne ; Campagne d'e-mailing ; Création et paramétrages de comptes sur diverses plateformes ; Gestion de fiche Google My Business et gestion d'avis ; Création, refonte, modification de site internet et maintenance ; Création graphique ; Impression ; Stratégie de communication, de publicitaire et conseils ; Shootings photos et vidéos ; Gestion d'influenceurs.

Le Prestataire s'engage à réaliser les prestations dont le contenu, la présentation, le prix et les coûts annexes auront été fixé préalablement au devis, accepté par le client. Le travail effectué par le Prestataire dépendra des informations et ressources mis à sa disposition par le Client.

Les services proposés auront été décrits et présentés par le prestataire avec la plus grande précision avant tout paiement de la prestation. Toutefois, en cas d'erreurs ou omissions dans la présentation des services, la responsabilité du prestataire ne sera engagée uniquement si ces inexactitudes concernent des éléments essentiels de la prestation.

Pour les entreprises, il est requis que le Client désigne un contact principal qui agira comme interlocuteur direct avec le Prestataire et sera responsable des décisions prises en nom de l'entreprise.

Des bilans de performances pourront être établis sur demande. Ils seront uniquement réalisés sur le modèle du Prestataire, en particulier sur le module Template.

2.1 Abonnements : Les prestations suivantes sont souscrites par défaut sous forme d'abonnements : Service de Community Management, Publicité en ligne, Gestion de fiche Google My Business et Gestion d'avis ; Maintenance de sites internet ; de Campagnes d'e-mailing, ainsi que toute prestation liée aux sites internet, lorsqu'ils sont réglés sur une base mensuellement.

ARTICLE 3 – COMMANDES

3.1 Généralités : La vente des services est considérée comme conclue uniquement à l'acceptation expresse et écrite du devis par le

Client. Cette acceptation est matérialisée par l'acceptation du devis par mail, à l'oral, par signature papier ou signature électronique.

3.2 Modification et annulation : Dans le cas où le Client souhaiterait modifier, rejeter, annuler ou interrompre une prestation ou un contrat en cours, le Prestataire lui fournira toutes informations concernant les éventuels frais financiers ou les possibles remboursements résultant de ce changement. Ceci, de telle sorte que le Client puisse prendre sa décision en toute connaissance de cause.

ARTICLE 4 – DUREE

Le contrat est conclu pour la durée nécessaire à la réalisation des prestations tel que convenu dans le devis. Pour les services souscrits sous forme d'abonnement, la durée du contrat est par défaut d'une durée de 12 mois, sauf stipulations contraires indiquées dans le devis.

ARTICLE 5 – MODALITÉS SPECIFIQUES

5.1 Community management : Le nombre de publications sur différents réseaux sociaux du Client sera précisé dans le devis accepté par celui-ci. Ce devis spécifiera le nombre exact de publications à réaliser chaque mois.

5.2 Publicité en ligne : Les publicités seront réalisées sur les plateformes choisies par le Client, telles que Google, Meta, LinkedIn, Tiktok ou toute autre plateforme publicitaire. Le service de publicité convenu dans le devis comprend la gestion des campagnes publicitaires. Ces services seront gérés mensuellement et feront l'objet d'un abonnement. La création, le paramétrage initial et/ou la récupération de compte professionnel sur la plateforme concernées constitue un service supplémentaire qui engagera des frais additionnels.

5.3 Gestion de fiches Google My business et gestion d'avis : Les commentaires et avis figurants sur les différentes plateformes ne peuvent être directement supprimés par la volonté du Prestataire. Le Prestataire répondra aux différents commentaires de manière générale sans pouvoir examiner toutes les situations en détail. Aucun délai n'est imposé au Prestataire pour répondre aux commentaires.

5.4 Prestations liées aux sites internet : Un cahier des charges devra être établi avant le début de la prestation. Un questionnaire pourra être demandé au client pour faire office de cahier des charges pour la construction du site internet. À défaut, le détail du devis sera utilisé comme cahier des charges. Si le Client ne règle pas son abonnement à quelque titre que ce soit, le site internet élaboré par le Prestataire sera directement passé hors ligne passé un délai de 2 mois. Des frais additionnels seront appliqués en cas de demande de remise en ligne lorsque le client se sera acquitté de sa dette.

5.5 E-mailing : Le Client conviendra lors de l'établissement du devis si les envois d'e-mails seront effectués de manière mensuelle ou ponctuelle. Le Client et les Prestataires conviendront également de l'outil à utiliser pour les services d'e-mailing. Les e-mails peuvent ne pas s'afficher de la même manière selon les marques ou appareils utilisés.

5.6 Création graphiques : Les livrables pourront être fournis sous différents formats selon le projet du client et tel qu'établi dans le devis. Les formats proposés incluent : PDF, PNG, JPEG et AI.

5.7 Impressions : Le client dispose d'un délai de 7 jours pour formuler toutes réclamations au Prestataire.

5.8 Shootings photos et vidéos : Les services de briefing, de direction artistique, et de gestion des shootings ne sont pas inclus dans la prestation de base et seront facturés comme des frais supplémentaires. Le devis initial définira le nombre de photos et vidéos livrables ainsi que la durée des vidéos.

ARTICLE 6 - VALIDATION PAR LE CLIENT

Toutes les prestations requièrent la validation préalable du client avant leur mise en œuvre et achèvement. Toutefois, le service de publicité en ligne est exempté de cette exigence et le service de Community Management offre une validation facultative.

L'absence de validation par le client n'exonère pas celui-ci du paiement de la prestation ou de la poursuite d'un abonnement en cours. En cas de non-validation des prestations par le client, le Prestataire ne pourra en aucun cas être tenu responsable de la non-réalisation des travaux demandés, l'intégralité du prix de la prestation restera due.

6.1 Généralités : Pour les prestations nécessitant une validation, une maquette sera élaborée et soumise à l'approbation du client. A compter de l'envoi de cette maquette, un délai de 7 jours sera accordé au Client pour fournir tout retour et éventuelle demande d'ajustement. Un deuxième cycle de révision sera inclus lui aussi ouvrant également un délai de 7 jours.

En l'absence de réponse dans chacun des délais, la maquette sera considérée comme automatiquement validée par le Client, à moins que certaines validations soient nécessaires à la poursuite de la prestation. Le cas échéant, le prestataire ne pourra être tenu responsable de l'inachèvement de la prestation, l'intégralité du prix du service restera alors dû. Si plus de deux cycles de révision sont nécessaires, des frais supplémentaires seront facturés pour toute modification de la maquette. De même, toute modification post-validation sera facturée.

6.2 Particularités :

E-mailing : Un e-mail test sera envoyé au client pour approbation.

Sites-internet : Après l'approbation de la maquette, le développement débutera et sera soumis à une validation finale par le Client. Le client disposera encore de deux cycles de révision, chacun d'un délai de 7 jours pour transmettre ses retours. Au-delà de ce délai et en l'absence de retour du Client, le site sera mis en ligne.

Après la mise en ligne du site, le client disposera de 14 jours pour signaler tout dysfonctionnement. Les problèmes techniques seront corrigés sans frais supplémentaires, mais les modifications standard seront facturées.

Community management : La validation du client est facultative et peut être requise selon l'option choisie par le client, dans des conditions particulières, sans délai de réponse prévu pour chaque révision.

Shootings photos et vidéos : Une seule demande de modification est autorisée sans frais supplémentaires. Des frais seront appliqués pour toute modification supplémentaire.

ARTICLE 7 – PRIX ET CONDITIONS DE REGLEMENT

7.1 Prix : Le Client s'engage à payer le prix convenu dans le devis. Ce prix s'entend hors taxes, TVA, ou autres frais imposés par la loi, dont le paiement incombe au Client.

Le prix fixé est ferme et définitif et s'applique uniquement à la Commande spécifiée dans le devis. La prestation se limite strictement aux éléments détaillés dans l'offre de service, ainsi, tout élément non spécifié dans l'offre n'est pas inclus. Toute demande de modification supplémentaire des maquettes ou demandes intervenant après les délais accordés, tel que prévu à l'article 5 des présentes, entraînera des frais additionnels à un taux horaire de 100 euros hors taxes avec possibilité d'un forfait, au choix du Prestataire.

Concernant les prestations de créations graphiques, toute déclinaison de taille, de format, de type de fichier, couleur ou autre, demandée par le Client et non prévue au devis, sera sujette à des frais supplémentaires.

Le Prestataire se réserve le droit de d'appliquer toute augmentation forfaitaire sur les prestations qu'il fournit. Le Client sera alors informé de toute augmentation du prix de l'abonnement, du nouveau tarif applicable et de la date d'application du nouveau prix. Le refus d'une telle augmentation entraînera la résiliation de l'abonnement, sans droit à indemnisation pour le Client.

7.2 Versement d'un acompte : Pour les prestations nécessitant un acompte, 30% à 50% du prix total sera versé par le Client au moment de la commande, le solde étant payé à la livraison ou à une échéance convenue.

Si le client ne fournit pas les documents nécessaires à la réalisation des prestations dans un délai de 45 jours, pour des raisons autres que la force majeure, cet acompte sera de plein droit acquis au Prestataire et ne sera pas remboursable.

7.3 Modalités de paiement :

Pour les abonnements, le prix des prestations est payable par mois d'avance, le 5 de chaque mois, par prélèvement bancaire qui nécessite la conclusion d'un mandat SEPA. En l'absence d'un mandat SEPA valide, le montant total de l'abonnement reste dû. Le client s'engage à régler l'intégralité des mensualités prévues dans le contrat, même en cas de demande d'arrêt anticipé des prestations. Aucune résiliation unilatérale avant la fin de la période d'engagement ne sera acceptée, sauf accord écrit préalable de l'agence. Le non-respect de cette clause entraînera l'exigibilité immédiate de la totalité des sommes restant dues jusqu'à l'échéance contractuelle.

Le paiement des prestations s'effectue dans un délai de 30 jours à compter de la date d'émission de la facture, sauf dispositions contraires spécifiées dans le devis ou la facture.

En cas de force majeure, le client pourra soumettre une demande exceptionnelle de résiliation anticipée, qui sera examinée à la discrétion de l'agence. Toutefois, les mensualités déjà versées resteront acquises et aucun remboursement ne sera effectué.

En cas de retard de paiement de toute somme due par le Client, des intérêts de retard seront automatiquement appliqués, calculés à 7 fois le taux d'intérêt légal. En outre, une indemnité forfaitaire de quarante euros (40 €) pour frais de recouvrement sera exigée, de plein droit et sans nécessaire mise en demeure préalable, jusqu'au règlement effectif de la dette.

ARTICLE 8 – OBLIGATIONS DES PARTIES

8.1 Obligations et responsabilité du prestataire :

Dans le cadre des présentes CGV, le Prestataire est tenu par une obligation générale de conseil, d'information et de précaution vis-à-vis du client. Il s'engage à remplir une obligation de moyens durant toute la durée d'exécution du Contrat.

Conformément à cette obligation, le Prestataire doit fournir au Client toutes les informations pertinentes nécessaires pour lui permettre de prendre des décisions éclairées relatives au Contrat. Les obligations du Prestataire peuvent être suspendues en cas de circonstances constituant un cas de force majeure, tel que prévu à l'article 14 des présentes.

8.2 Obligation du CLIENT : Le Client est tenu de communiquer au Prestataire, dans un délai maximal de 8 jours, tous les éléments nécessaires à la réalisation du Contrat.

Le Prestataire ne pourra être tenu responsable de l'échec de la réalisation d'une prestation due à l'absence de transmission des informations et des données par le Client. Cela ne justifie en aucun cas l'interruption ou l'absence totale de paiement de la prestation de service ou de l'abonnement. Il en est de même pour l'absence de validation qui serait nécessaire à l'achèvement de certaines prestations.

Le Client assume l'entière responsabilité pour toute conséquence découlant des informations fournies concernant ses produits et services, y compris leur nom, composition, qualités et performances, ainsi que tous renseignements concernant son entreprise ou la personne responsable de la commande.

Le Client garanti également le respect des législations spécifiques à son activité. En conséquence, le Prestataire ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable des projets qu'elle aura soumis au Client, y compris en cas de litige ou d'action en responsabilité basée sur ces informations.

ARTICLE 9 – CLAUSE LIMITATIVE DE RESPONSABILITÉ

Chacune des Parties assume la responsabilité des conséquences dommageables résultant de ses propres fautes, erreurs ou omissions.

Le Client et le Prestataire supportent chacun leurs risques financiers découlant du Contrat et de son exécution. En conséquence, la responsabilité du Prestataire ne peut être engagée pour des dépenses réalisées par le Client dans le cadre de l'exécution du présent Contrat ou pour des pertes économiques qui découleraient de celui-ci.

Le Prestataire ne garantit ni la performance économique, ni les résultats économiques pouvant résulter du Contrat ou des présentes CGV.

En tout état de cause, la responsabilité du Prestataire ne pourra être engagée dans les cas suivants :

- Mauvaise utilisation des réseaux sociaux par le Client ou mauvaise utilisation des éléments de création graphique, par le Client ou par des tiers ;
- Agissements illégaux de du Client ou de tout tiers ;
- Échec ou non-réalisation des objectifs financiers ou autres attendus par le Client suite à la mise en œuvre des Prestations ;
- Mauvaise performance ou qualité des bases de données fournies par le Client ;
- Désaccord entre la société Cliente et son interlocuteur principal qui ne serait pas satisfaite de ses choix ;
- Pertes de bénéfices, d'économies anticipées, d'activité, d'opportunités, de chiffre d'affaires, de temps, de clientèle ou tous dommages indirects, prévisibles ou non qui pourraient survenir ;

En outre, le Prestataire ne peut être tenu responsable, tant sur le plan contractuel qu'extracontractuel, pour l'inexécution temporaire ou définitive de ses obligations lorsque cette inexécution résulte d'un cas de force majeure.

ARTICLE 10 – RECONDUCTION DU CONTRAT

Le contrat d'abonnement mensuel est tacitement renouvelé à chaque échéance pour une durée identique (mensuelle, trimestrielle, semestrielle ou annuelle), sauf avis contraire de l'une des parties.

Le prix applicable à chaque période de renouvellement est celui défini pour le service dans la proposition commerciale et reste sujet à réévaluation selon les termes énoncés dans le contrat.

Cette reconduction s'applique à l'ensemble des prestations proposées sous forme abonnement, à l'exception de l'abonnement relatif à l'établissement du site Internet lorsque l'option de paiement choisie est mensuelle.

ARTICLE 11 – RÉSILIATION

La résiliation du contrat par le Client doit être notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception ou par courriel, au moins 1 mois avant le terme de la période contractuelle en cours. L'abonnement prendra alors fin, sans pénalité ou indemnité dues au Client ou au prestataire.

Dans le cas où la totalité de frais n'aurait pas été réglée au moment de la résiliation, le solde restant dû doit être payé dans le mois suivant la résiliation, et ce, quels qu'en soient les motifs. La résiliation ne pourra donner lieu au remboursement de toute somme versée au titre du présent contrat.

Une demande de pause formulée par le client ne pourra être considérée comme une demande résiliation.

Le Prestataire pourra également résilier tout ou partie du contrat aux torts du Client, dans un délai de 15 jours.

ARTICLE 12 – SOUS-TRAITANCE

Le Prestataire informe le Client qu'elle pourra être amenée à sous-traiter une partie des Prestations, notamment les impressions ainsi que les shooting photos et vidéos, ce que ce dernier accepte expressément. Le Prestataire garantit au Client le respect par tout sous-traitant éventuel de l'ensemble des dispositions du présent Contrat, notamment en termes de qualité et délai des Prestations.

ARTICLE 13 – DROIT DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

13.1 Réserve de propriété : Le prestataire reste propriétaire de tous les droits de propriété intellectuelle sur les photos et vidéo, campagnes publicitaires, news letters, logos, publications, graphiques, prototypes, etc, réalisées en vue de la fourniture des services au client. Il est donc interdit au client de reproduire ou d'exploiter lesdits produits, sans autorisation expresse, écrite et préalable du prestataire qui peut la conditionner à une contrepartie financière. La demande d'autorisation ne pourra être effectuée après la réalisation de la prestation, en particulier en cas de litige.

Le prestataire est aussi propriétaire des droits pleinement cédés par les photographes ayant réalisés des shootings photos ou vidéos.

13.2 Droit de diffusion : Le client accepte que toute prestation effectuée pour son compte par le Prestataire puisse être mise en avant par celui-ci à des fins de publicités commerciales. Le client accepte notamment que son nom et logo puisse être utilisés aux mêmes fins.

ARTICLE 14 – DONNÉES PERSONNELLES

Chaque partie garantie qu'elle est propriétaire ou dispose du droit d'utiliser les données et bases de données figurant dans les fichiers communiqués à l'autre Partie.

Le Client reste seul titulaire des données à caractère personnel dont il est responsable et qu'il transmet dans le cadre du présent Contrat. Le Prestataire utilise les données du Client uniquement selon les instructions de ce dernier et pour les besoins nécessaires à l'exécution des prestations. Le Prestataire ne fournit aucune base de données et utilise uniquement celles du Client. Le Prestataire ne fournit aucune base de données et utilise uniquement les bases de données du client.

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification, et, sous réserve des dispositions légales, de suppression des données le concernant, qui peuvent être demandées par courriel ou courrier postal.

Les Parties s'engagent à déclarer l'autre comme tiers autorisé à accéder aux données à caractère personnel pour l'exécution des Prestations prévues dans les présentes.

Au terme du Contrat ou en cas de rupture anticipée de ce dernier, pour quelque cause que ce soit, l'Agence procédera à la restitution gratuite ou à la suppression définitive des données et copies des données à caractère personnel, et plus généralement de toutes les données en sa possession, en fonction des instructions communiquées par le Client.

ARTICLE 15 – FORCE MAJEURE

Chacune des parties sera exonérée de toute responsabilité en cas de manquement total ou partiel même temporaire à l'une ou l'autre de ses obligations, qui serait causé par un cas de Force majeure. Seront considérés comme cas de force majeure tous faits ou circonstances irrésistibles, extérieur à la maîtrise des parties, imprévisible, inévitable et indépendants de la volonté des parties et qui ne pourraient être empêchés par celles-ci., malgré tous les efforts raisonnablement possibles. Sont notamment des cas de force majeure : grèves, interruption totale ou partielle des services de télécommunication coupure du fournisseur d'accès internet, de transfert de données, d'infection virale informatique généralisée, problèmes liés à la plateforme d'hébergement de votre site, intrusion informatique...

ARTICLE 16 – REGLEMENT AMIABLE

16.1 Réclamation préalable obligatoire : En cas de réclamation ou de litige, le Client s'adressera à l'entreprise par courrier électronique à l'adresse suivante : info@agence-expression.com afin de tenter une résolution amiable.

16.2 Accord amiable : En cas de difficultés ou de différend entre les parties à l'occasion de l'interprétation, de l'exécution ou de la résiliation du présent accord, les parties conviennent de rechercher une solution amiable dans l'esprit du présent contrat avant toute saisie d'une juridiction.

ARTICLE 17 – TRIBUNAL COMPÉTENT – DROIT APPLICABLE

17.1 Droit applicable : Les présentes CGV sont soumises au droit français, quel que soit le pays de résidence du Client.

17.2 Tribunal compétent : À défaut d'accord amiable entre les parties pour tout différent relatif à l'existence, l'interprétation, la conclusion, l'exécution ou la rupture du contrat ainsi que sur tous les documents connexes à ce contrat, il est fait attribution de compétences au tribunal de Commerce d'Antibes, nonobstant pluralité de défendeurs ou appels en garantie, et ce même en cas de référé.

Pour tout litiges avec des particuliers, le tribunal compétent sera le Tribunal Judiciaire de GRASSE.